



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DANSE ET DESSIN D'OBERNAI

Madame, Monsieur, chers Parents,

Les recettes de la Ville d'Obernai dépendent du **Service de Gestion Comptable/Trésorerie d'Erstein** (2 rue de Savoie 67150 ERSTEIN).

Afin de vous permettre de disposer d'un maximum de possibilités de moyens de paiement, nous avons adapté nos procédures.

Dans ce cadre, nous tenons à vous récapituler les modalités possibles de paiement des **factures liées à l'écolage de l'EMMDD**.

Les **factures détaillées** sont consultables sur l'accès extranet du "responsable payeur" :
(les informations visibles sur l'extranet ne permettent pas de voir si le règlement a été encaissé ou non)



Mairie - CS 80 205
67213 OBERNAI CEDEX
Tél : 03 88 95 29 43

Email : emmdd@obernai.fr
Site : www.obernai.fr/emmdd

Ecole Municipale de Musique, Danse et
Dessin

EXEMPLE DE FACTURE

FACTURE EMMDD					
Référence facture		1er TRIMESTRE 2021/2022			
Date d'émission		01/12/2021	Date d'échéance		15/01/2022
Nom	Tarif ou prestation	Prix Unit.	Quantité	Annuel	Montant
A	Droits d'inscription				
A	Cursus Musique ENFANTS (45 min.)				
Montant facturé					
Montant à régler					

Découper selon les pointillés

A joindre à votre règlement

Référence facture	PROVISOIRE	Nom	A
Date d'émission	01/12/2021	Montant à régler	

- **Paie ment en numéraire :**
Les Trésoreries n'acceptent plus le paiement en espèce.
Vous pourrez procéder à une telle opération jusqu'à 300 € auprès de tous les buralistes partenaires du Trésor Public en vous munissant de votre avis des sommes à payer.

La liste des buralistes partenaires est disponible sur le site internet des impôts
<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13422>
- **Paie ment par carte bancaire :**
Un tel paiement est possible sans limitation de montant en vous munissant de l'avis des sommes à payer :
 - dans tous les Centres des Finances Publiques/Trésoreries
 - auprès des buralistes partenaires (cf. ci-dessus)
- **Paie ment par chèque bancaire :**
A l'ordre du TRESOR PUBLIC, en joignant le talon de paiement figurant au bas de l'avis des sommes à payer (TIP), non signé et non agrafé, sans aucun autre document, et à envoyer à l'adresse figurant sur ledit talon :
CENTRE ENCAISSEMENT FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9
- **Paie ment par virement bancaire :**
Aux coordonnées bancaires figurant au verso de l'avis des sommes à payer (ou ci-dessous) en indiquant, **en zone objet/libellé, l'identifiant de la collectivité puis les références de la créance** indiquées au recto.
Le compte bancaire est le suivant :
RIB comptable assignataire : BANQUE DE FRANCE 3000 1008 06D6 7500 0000 001
IBAN : FR35 3000 1008 06D6 7500 0000 001 BIC : BDFEFRPPCCT

➤ **Par paiement en ligne**

Selon les indications figurant sur l'avis des sommes à payer.

En vous rendant sur le site internet <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

ETAPE 1

Cliquez sur l'onglet
« Payer vos factures publiques »

ETAPE 2

Renseignez l'**identifiant de la collectivité** indiqué sur l'avis des sommes à payer

ETAPE 3

Renseignez la **référence de votre dette** indiqué sur l'avis des sommes à payer

Puis **laissez-vous guider**

Notre Secrétariat se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Lionel HAAS

Bernard FISCHER

Directeur de l'EMMDD

Maire d'Obernai
Conseiller Régional